

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF912

présenté par

Mme Taurinya, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurine, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	0	53 000 000
Intégration et accès à la nationalité française	0	0
Fond de soutien à la garantie du droit d'asile <i>(ligne nouvelle)</i>	53 000 000	0
TOTAUX	53 000 000	53 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

En dehors du contexte pandémique, la France enferme près de 25 000 personnes, dont des enfants, chaque année dans l'hexagone. Pourtant, le taux d'éloignement (dont le résultat motive ces mesures) depuis les CRA reste faible au regard du nombre important de personnes enfermées. En 2021, parmi les personnes enfermées dans un CRA, moins de la moitié (42,5 %) a été éloignée. La France a donc largement eu recours à l'enfermement des étrangers sans que cela ne se traduise en termes d'éloignement.

Le fonctionnement « hôtelier » des lieux de privation de liberté (CRA et ZA) est budgété à hauteur de 52,2 M€ contre 39,7 M€ en 2022 pour 1 961 places, avec la création de frais d'acheminement à 44 M€ contre 36 M€ (dont 27,7 M€ soit cinq de plus qu'en 2022 pour la billetterie). Ces crédits sont donc largement revus à la hausse au profit de la logique de l'enfermement et l'expulsion. Nous souhaitons la fermeture de ces lieux de privation de liberté où sont constatées chaque année des atteintes à la dignité et aux droits fondamentaux des personnes qui y sont enfermées. Notamment, le 31 mars 2022, la France a été condamnée pour la 9^{ème} fois par la CEDH pour « traitement inhumain et dégradant » concernant l'enfermement d'enfants dans les CRA. Quatre ans après la loi Collomb de 2018 qui avait mis en œuvre un encadrement juridique permettant de facto la rétention des mineurs dans les centres de rétention administratives et les zones d'attente, et juste avant la présentation de la future loi de M. Darmanin qui ne se veut pas moins répressive et contraire aux droits des enfants, notamment.

Quand le ministère de l'intérieur et les préfetures prendront enfin en considération l'intérêt primordial des enfants et cesseront de leur infliger des traitements inhumains et dégradants en poursuivant leur politique d'enfermement ?

Nous souhaitons les y inciter en proposant de supprimer les crédits correspondant au financement des CRA - 53 000 000 euros depuis l'action 03 « Lutte contre l'immigration irrégulière » du programme 303 « Immigration et asile » (et en particulier les dépenses d'investissements et d'intervention) – vers une nouvelle ligne budgétaire intitulé « Fonds de soutien à la garantie du droit d'asile » pour garantir un accueil dignes des demandeurs d'asile et des réfugiés sur notre territoire.